

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège :** Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
11 mars 2025**

**PUBLIE LE :** 13 MARS 2025

**Délibération n°250311-4<sub>a</sub> : Rapport d'orientation budgétaire 2025**

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le six mars deux mille vingt cinq du fait de l'absence de quorum.

**SEANCE DU 6 MARS 2025**

**PRESENTS**

<b>ACHERES</b>	Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE
<b>AIGREMONT</b>	Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>ANDRESY</b>	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAPET</b>	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHATOU</b>	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
<b>CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>	Francline LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
<b>DAVRON</b>	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE
<b>ECQUEVILLY</b>	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>FEUCHEROLLES</b>	Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LOUVECIENNES</b>	Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL SUR MAULDRE</b>	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MORAINVILLIERS</b>	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
<b>ORGEVAL</b>	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>POISSY</b>	Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>SIVOM MAISONS-MESNIL</b>	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
	Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE
	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
	Daniel LEVEL, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
	Hassan AHSSAKOU, DELEGUE SUPPLEANT
	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE
	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>40</b>
<b>Nombre d'EPCI</b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>43</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>36</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>36</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures, le Comité du syndicat intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le sept mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

## SEANCE DU 11 MARS 2025

### PRESENTS

<b>CHATOU</b>	Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>LOUVECIENNES</b>	Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
<b>MEDAN</b>	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
<b>MORAINVILLIERS</b>	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
	Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE
<b>POISSY</b>	Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Daniel LEVEL, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

### ABSENTS EXCUSES

<b>ACHERES</b>	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>AIGREMONT</b>	Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHANTELOUP-LES-VIGNES</b>	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHATOU</b>	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAVENAY</b>	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE
<b>DAVRON</b>	Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>ECQUEVILLY</b>	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>EPONE</b>	Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>FEUCHEROLLES</b>	Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LA CELLE-SAINT-CLOUD</b>	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL SUR MAULDRE</b>	Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

<b>MAULE</b>	Caroline QUINET, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MEDAN</b>	Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MONTESSON</b>	Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>ORGEVAL</b>	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
<b>POISSY</b>	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	William PETROVIC, DELEGUE SUPPLEANT
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
<b>VERNEUIL-SUR-SEINE</b>	Ania REDJAL, DELEGUE TITULAIRE Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>VERNOUILLET</b>	Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE
<b>SIVOM MAISONS-MESNIL</b>	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE

**Pouvoirs** : *Néant*

### **Communes non représentées**

ACHERES, AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHAMBOURCY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, FEUCHEROLLES, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LE VESINET, LES ALLUETS-LE-ROI, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MONTESSON, ORGEVAL, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, VILLENNES-SUR-SEINE, SIVOM MAISONS-MESNIL,

### **Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>40</b>
<b>Nombre d'EPCI</b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>Pas nécessaire</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>8 pour le rapport d'orientation budgétaire 2025</b> <b>9 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

**RAPPORTEUR** : Le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

**VU** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention),**

**APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, annexé à la présente ;

**PREND ACTE** de la tenue du débat qui s'ensuit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 MARS 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **13 MARS 2025**

**Tristan DREUX**  
Secrétaire de séance



**Daniel LEVEL**  
Président du Syndicat Intercommunal



## **OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

**RAPPORTEUR** : Blandine HIMPE, Vice-présidente,

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

### **I. Le projet de loi de finances 2025**

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de **50 milliards d'euros** et de ramener le déficit public à **5,4%** du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Un effort budgétaire de **2,2 Md€** est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne)<sup>1</sup>.

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

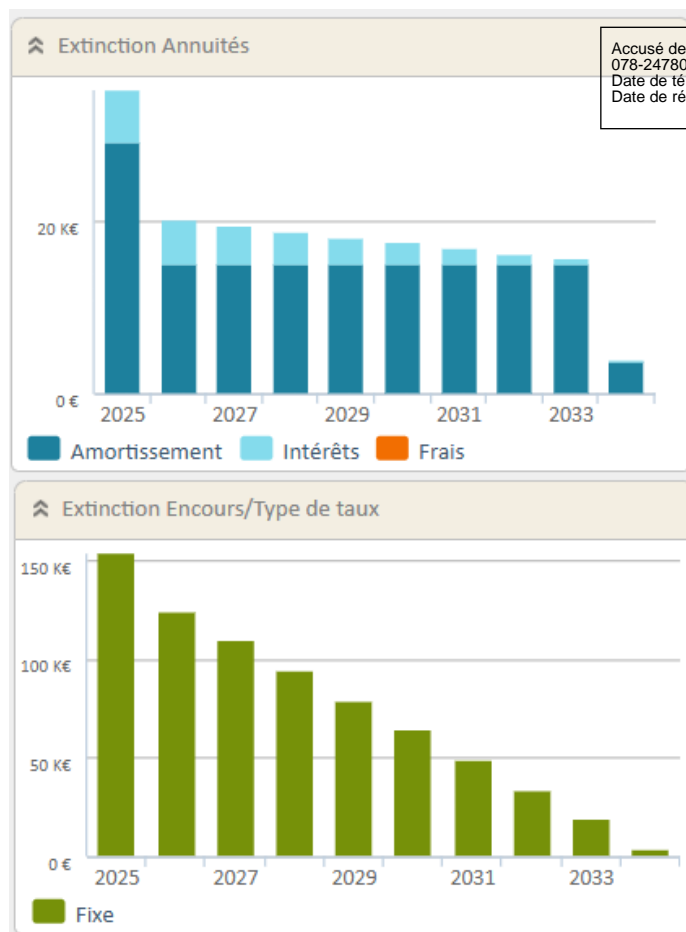
### **II. Etat de la dette**

Le syndicat a souscrit fin 2023 à un nouvel emprunt de 150 k€ au taux fixe de 4.28% sur 10 ans afin de couvrir la fin des travaux de la fourrière et les travaux nécessaires à l'entretien des vignes.

Le précédent emprunt souscrit en 2010 s'éteint en 2026.

---

<sup>1</sup> [Budget 2025 Projet de loi de finances \(PLF\) | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/actualite/finance/budget-2025-projet-loi-finances-plf)



Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes qui intègrent une estimation de la reprise anticipée des résultats.

Seule la section fourrière peut équilibrer ses dépenses avec des recettes propres, les autres sections ne sont financées que par la participation des communes.

Les principaux arbitrages par section sont les suivants :

Section	Participation proposée	Hausse vs n-1		Recettes propres
Fourrière	0,76 € / hab	0,02 €	2,7%	OUI
Vignes	43 300,00 €* *montant réparti à 50% entre 2 communes pour la section vignes (Saint-Germain-en-Laye / Le Pecq)	- €	0,0%	AUCUNE
Centre de Secours	39,89 € / hab	0,20 €	0,5%	AUCUNE
CSAPA	0,25 € / hab	- €	0,0%	AUCUNE

Pour chaque section, le syndicat s'est attaché à proposer une hausse au plus proche des besoins et de la hausse des bases fiscales (valeurs locatives) selon les données INSEE (+1.7%) pour 2025. Les dépassements au-delà de ce seuil sont du fait des arrondis : la participation par habitant en € était limitée à 2 décimales.

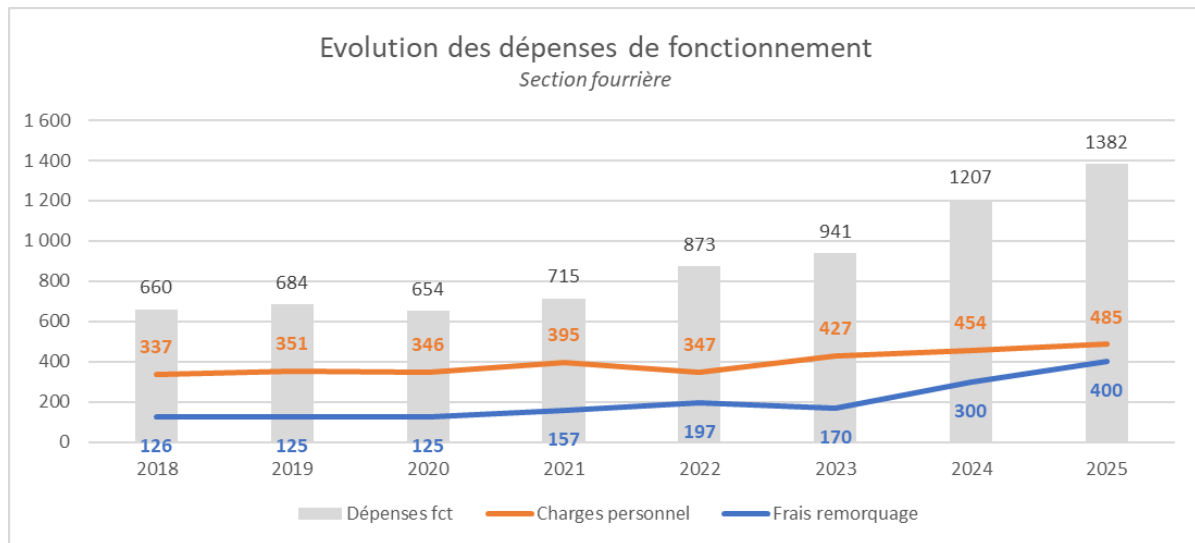
### III. Section « Fourrière »

Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20250313-250311-4a-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

#### A. Section de fonctionnement

##### 1) Les dépenses de fonctionnement

Le coût de la fourrière est de (1 382 k€), soit une hausse de (+175 k€) vs BP 2024.



Cette hausse s'explique par des augmentations vs BP 2024 sur les postes suivants :

- Hausse du coût des frais de remorquage (+100 k€), le nouveau marché a des coûts plus importants, mais permet aussi plus d'entrées de véhicules et donc de recettes propres ;
- Hausse des charges de personnel (+31 k€) : hausse de la quote-part Unilys (+1.5 points) à la suite du départ du SIARSGL à la CASGBS, bascule d'un agent fonctionnaire en contractuel, hausse des cotisations (notamment retraites) et GVT ;
- Hausse du coût d'entretien des espaces verts (+25 k€) : nouveau marché, coût important de l'entretien des 4 bassins. L'ancien marché, très compétitif, ne permettait un entretien satisfaisant de nos extérieurs ;
- Petits travaux (+13 k€) : réparations des fuites dans les box des chiens (+5 k€) / réparation de la barrière à la suite d'un délit de fuite (+8 k€). Ces travaux pourraient être en partie couverts par des remboursements des assurances ;
- Inscription de crédits disponibles (+19 k€) afin de constituer un fonds de roulement pour le syndicat en prévision de travaux en 2026.

##### a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Il est proposé d'inscrire 766 k€ en charges à caractère général, soit une hausse de (+134 k€) vs Budget 2024. L'augmentation des prix de remorquage des véhicules pèse très fortement sur le chapitre.

Les principaux postes de dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Les frais de remorquage des véhicules (400 k€) soit en hausse de (+100 k€) vs BP 2024 et (+15 k€) vs réalisé 2024 ;
- Des frais vétérinaires pour (40 k€), stables vs BP 2024 ;
- Des frais de maintenance (25 k€) conformément aux contrats de maintenance en cours : portes du hangar (2 k€), chaudière (3 k€), vidéosurveillance (6 k€), portail et barrière (4 k€), défibrillateurs, chambre froide, etc. ;
- Energie et fluides (25 k€) soit une baisse de (-25 k€) vs BP 2024 afin de mieux coller aux réalisations constatées et aux baisses des prix attendues ;
- Des frais d'entretien des espaces verts (45 k€), en hausse de (+25 k€) vs BP 2024 à la suite du nouveau marché d'entretien. L'entretien des 4 bassins pèse sur le marché, ils

nécessitent une formation spécifique dans une zone protégée. L'ancien marché était très compétitif en termes de prix mais ne donnait pas satisfaction dans les prestations réalisées ;

Accusé de réception en préfecture  
N° : 2024-05503-3-1011-1  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- Frais divers (108 k€) en hausse de (+5 k€ vs BP 2024) : assurance (13 k€), achats de fourniture, nettoyage des locaux (7 k€), télécommunications (5 k€), vidange des bassins (3 k€), réparation du chariot élévateur (4 k€) dans l'attente de la livraison du nouveau prévue en mai 2023, vêtements de travail (5 k€), croquettes pour les animaux (5 k€), réparation de la porte du hangar (5 k€) ;
- La participation aux frais généraux de fonctionnement des services ressources mutualisés d'Unilys (36 k€), en hausse de (+4 k€) afin de prendre en compte l'augmentation de la quote-part associée au SIVOM. Elle est revue à la hausse (+1.5 points) afin de compenser le départ du SIARSGL vers la CASGBS qui portait 10.5% des charges d'Unilys.

De nouvelles dépenses sont proposées pour 2025 :

- Réparation diverses (20 k€) dont : fuites dans les box (+5 k€) et dans la zone des chats (+8.5 k€), prévu en 2024 mais non réalisé ;
- Réparation de la barrière à la suite d'un délit de fuite (+8 k€).

Des crédits disponibles estimés à 59 k€ (+19 k€ vs BP 2024) pourront être inscrits afin d'assurer un fond de roulement pour le syndicat en vue de travaux en 2026.

#### *b) Chapitre 012 – Charges de personnel*

Les charges de personnel sont en hausse de (+31 k€) vs BP 2024 pour atteindre 485 k€.

Elles concernent les frais de personnels de la fourrière (339 k€), (+17 k€) vs BP 2024, et la participation aux frais de personnels des services ressources mutualisés d'Unilys (146 k€), (+14 k€) vs budget 2024.

Les frais Unilys sont en baisse, mais la quote-part du syndicat augmente de (+1.5 points) du fait du départ du SIARSGL à la CASGBS. Ces frais comportent le financement des salaires des équipes centrales : DGS, communication, juridique, finances, RH.

Pour mémoire l'équipe est constituée d'un chargé d'opération hébergé au sein des services ressources et, sur site, d'un chef d'équipe et de quatre agents polyvalents. Enfin, un septième agent maintient sa décharge d'activité de service auprès du syndicat CFTC.

#### *c) Autres charges de gestion courante*

Il s'agit principalement des indemnités aux élus (27 k€), de la contribution à la Société Protectrice des Animaux (SPA) (20 k€), de subventions à de nouveaux refuges (8.5 k€), le transfert des animaux à la SPA étant de plus en plus difficile, la fourrière noue de nouveaux partenariats, (3 k€) de frais informatique (licences et nom de domaine) et (8 k€) pour les régulations des recettes à rattacher et admissions en non-valeur.

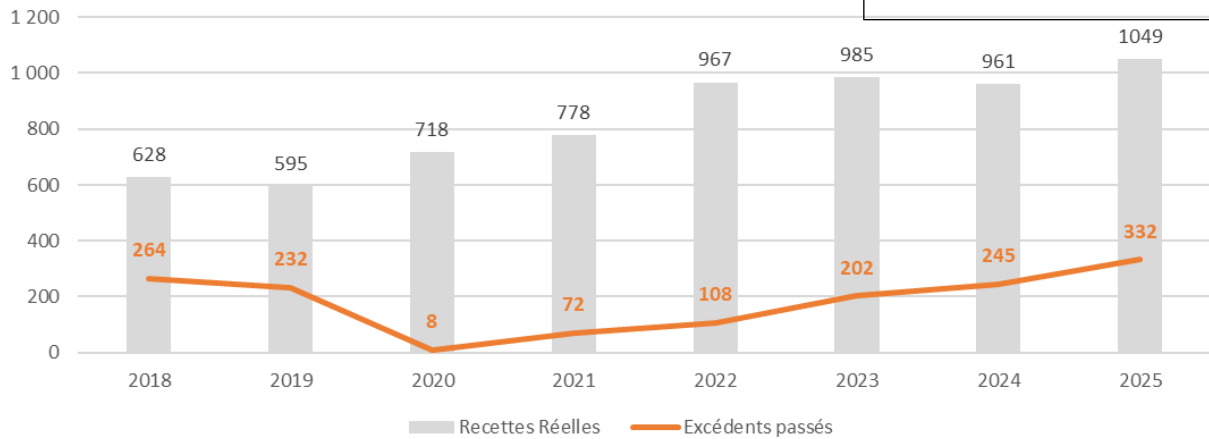
A ces dépenses s'ajoutent les intérêts d'emprunts (5 k€), et les amortissements pour (55 k€), (+5 k€) vs 2024.

### 2) Les recettes de fonctionnement

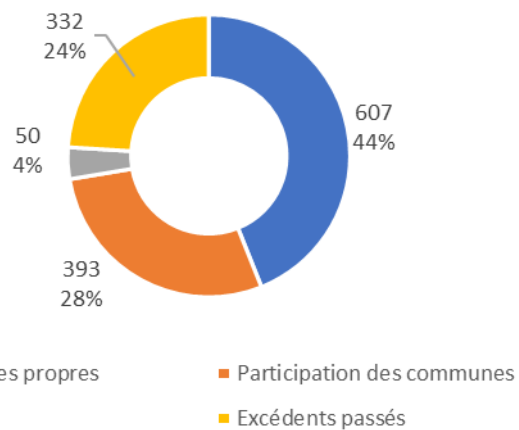
Après l'épuisement de ses excédents en 2020, le syndicat a pu réamorcer la constitution d'un fonds de roulement grâce à une gestion rigoureuse des ressources allouées.

## Evolution des recettes de fonctionnement Section fourrière

Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20250313-250311-4a-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



## Ventilation des recettes de fonctionnement

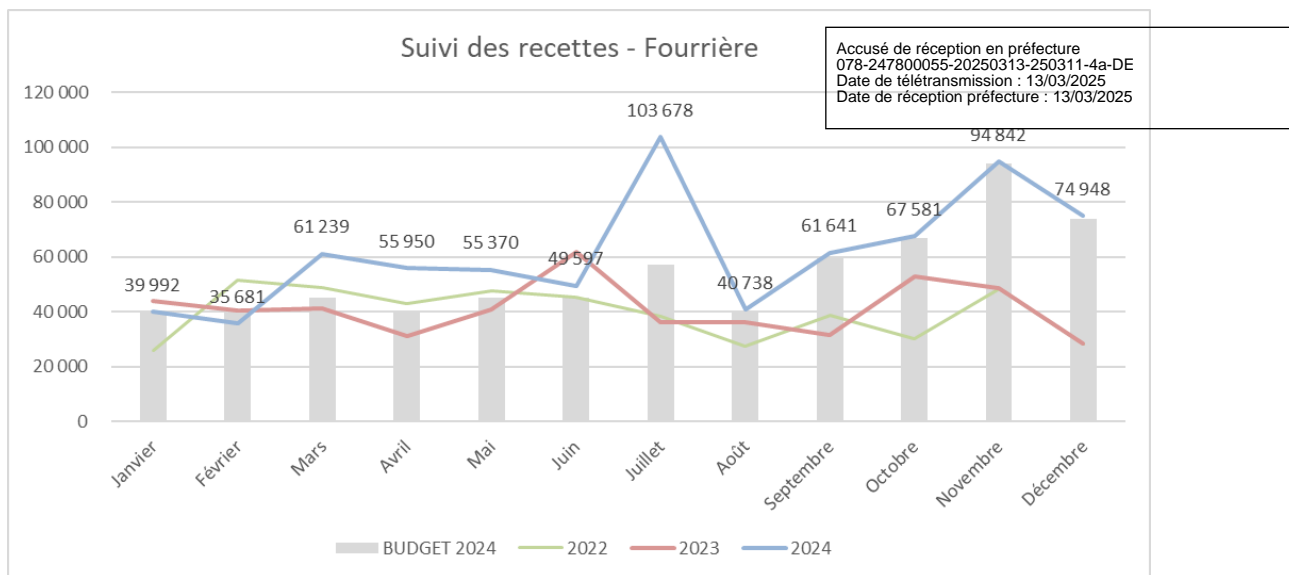


### a) Recettes du service - chapitre 75

Les recettes propres de la fourrière sont proposées en hausse de +74 k€ vs BP 2024 pour un total de 607 k€.

La fiabilisation des prévisions est complexe, aucun grand modèle ne se dégage d'une année sur l'autre pour modéliser les recettes futures.

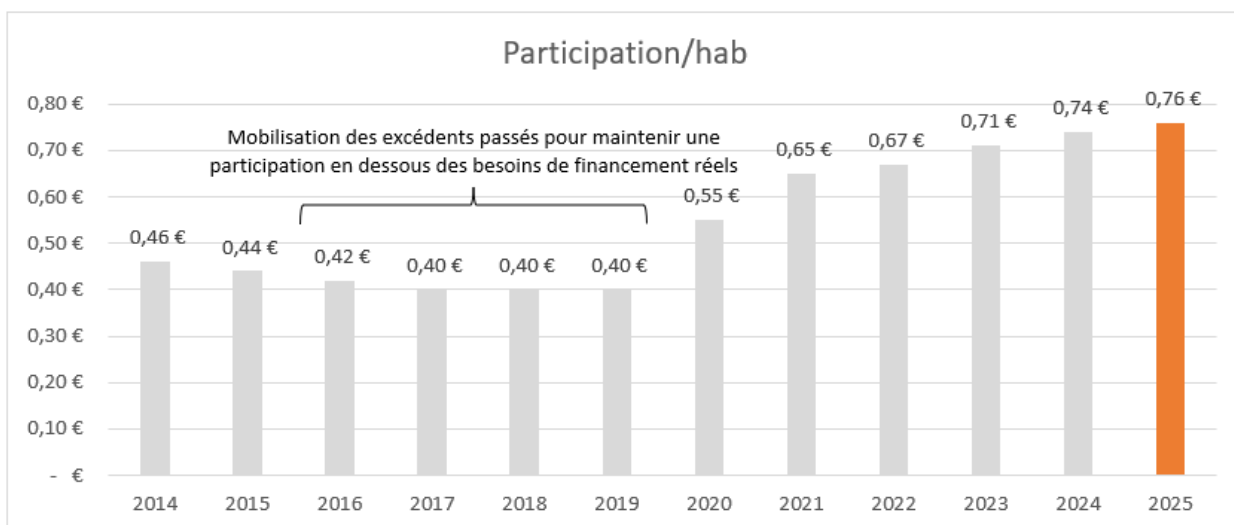
L'estimation proposée est en ligne avec le réalisé 2024, déduit du rattrapage exceptionnel cette année sur les recettes hors régie 2023 (60 k€).



*b) Les participations des communes - chapitres 73 et 74*

Il est proposé en 2025 de suivre l'évolution des valeurs locatives fiscales et d'augmenter la participation des communes de +1.7% pour un taux par habitant de 0,76 €, soit une hausse de +0,02 €. En cumul, l'impact serait de +15 k€ sur les participations deb l'ensemble des communes.

Les participations représentent moins du tiers des ressources du syndicat en fonctionnement.



Le coût réel 2024 par habitant net des recettes propres est de 1,40 € (+0.18 € vs 2024), une partie des charges étant financées par la reprise des excédents passés.

Nombre habitants	518 234
Coût	1 381 904 €
Recettes propres	656 675 €
<b>Coût net</b>	<b>725 229 €</b>
<i>Coût par habitant</i>	<i>1,40 €</i>

*c) Autres recettes de fonctionnement - Chapitres 70 et 013 (49 k€)*

Il s'agit des recettes relatives au remboursement de la refacturation du chargé d'opérations aux autres syndicats membres d'Unilys (8 k€). Il s'agit également de recettes provenant des remboursements de charges de personnels (40 k€) en arrêt maladie ou en décharge d'activité de service.

## **B. Section d'investissement**

Accusé de réception en préfecture  
078-247800055-20250313-250311-4a-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

### 1) Les dépenses d'investissement

#### *a) Les immobilisations*

Les besoins en investissement sont estimés à 68.4 k€.

Il s'agit principalement des projets suivants :

- Etudes (20 k€) en vue d'aboutir à une expertise complète des travaux à faire dans les box des animaux (sol, pente, fermeture des portes) à la suite des nombreux désordres constatés depuis l'ouverture de la fourrière. Ce bilan permettra d'établir une enveloppe précise de travaux en 2026 ;
- Paramétrages dans Acquity pour permettre de titrer les particuliers (7.5 k€) ;
- Ajout de 3 caméras de surveillance et reprise de certains câbles du système anti-intrusion (16 k€) ;
- Achat de matériel informatique (8 k€) : tablette, ordinateur portable, borne Wifi, vidéoprojecteur, sécurité du coffret wifi pour éviter que des inconnus se branchent à notre réseau ;
- Enveloppe achats divers (8 k€) : autolaveuse (5 k€), machine à laver, amélioration dans la chambre froide.

Des RAR pour 9 k€ seront inscrits au moment de la reprise des résultats, ainsi qu'une enveloppe de crédits disponibles destinés au financement des travaux en 2026.

#### *b) Les autres dépenses*

Les autres dépenses concernent l'emprunt souscrit en 2010 et relatif au réaménagement de la fourrière (26 k€), et le reversement à la ville de Poissy du FCTVA perçu pour le compte des travaux de la fourrière (171 k€).

### 2) Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements (55 k€), et de la perception du complément du FCTVA (202 k€).

L'excédent passé est estimé à 35 k€ et sera mobilisé en 2026 pour les futurs travaux.

## **IV. Section « Vignes »**

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq.

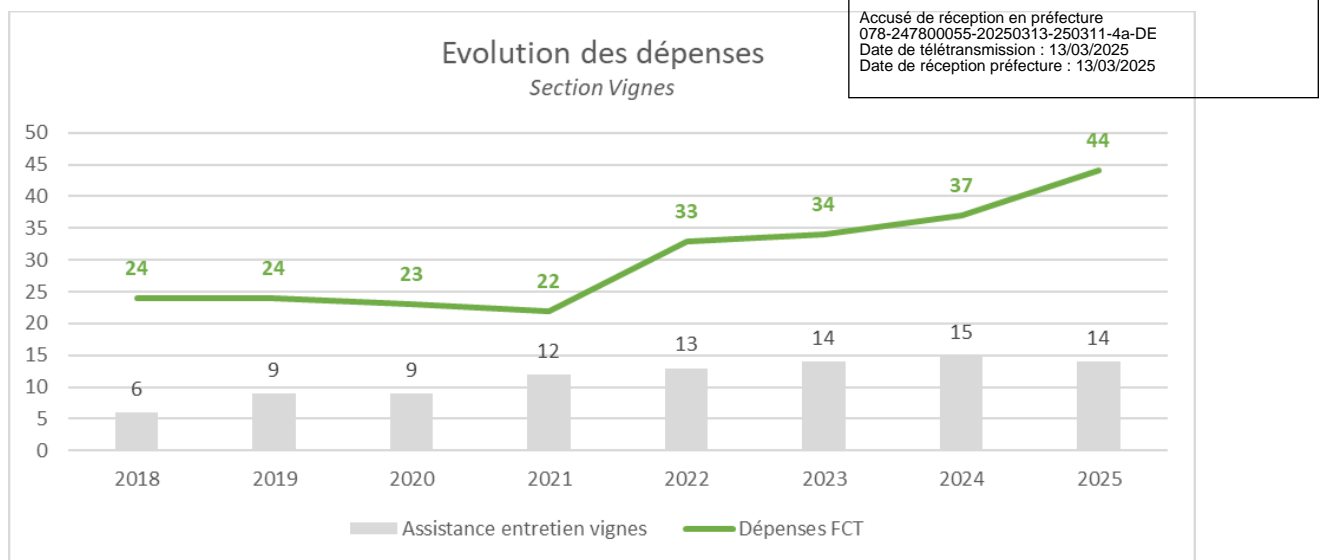
### **A. La section de fonctionnement**

#### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2025 sont estimées à 44 k€, auxquelles s'ajoutent 2 k€ de virement de section, en hausse de (+6 k€) vs Budget 2024 hors écriture d'équilibre.

Les dépenses comprennent :

- les honoraires relatifs à la prestation de conseil pour l'assistance technique et l'entretien des vignes (14 k€) qui pèsent pour 32% du total des dépenses de la section, (-1 k€) vs 2024 ;
- des frais complémentaires d'entretien (4 k€) (traitements, désherbage), en hausse de (+1 k€) vs 2024 ;
- des frais divers comme l'achat de fournitures (6 k€) comme des joints pour les cuves, des gaines pour protéger les pieds de vigne, en hausse de (+3 k€) vs 2024 ;
- la Quote-Part Unilys (8.5 k€), stable vs 2024 ;
- les indemnités des élus (1 k€), stable vs 2024 ;
- le remboursement des intérêts (1.5 k€) ;
- les amortissements (1.5 k€), stable vs 2024 ;
- l'inscription de crédits disponibles pour (3 k€).



## 2) Les recettes de fonctionnement

La participation des communes est stable par rapport à l'an dernier à 43.3 k€.

L'excédent de fonctionnement cumulé repris de l'année passée est estimé à 2.7 k€ après affectation des résultats.

## B. La section d'investissement

### 1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital d'un emprunt contracté fin 2023 pour (4 k€). Après d'importants travaux en 2023, pas de nouveaux projets sont inscrits en 2025.

Un déficit de (12 k€) sera repris sur la section.

### 2) Les recettes d'investissement

L'investissement sera financé via les amortissements (1.5 k€), l'affectation des résultats passés pour (12 k€) et d'un virement de la section de fonctionnement pour (2 k€).

En 2023, un emprunt de 50 k€ a permis de financer la réhabilitation et l'élargissement du chemin d'accès aux vignes pour 68 k€.

## V. Section « Centre de secours »

### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2025 sont estimées à 3 791 k€, en hausse de (+73 k€) vs 2024.

Les quatre principales lignes de dépenses sont :

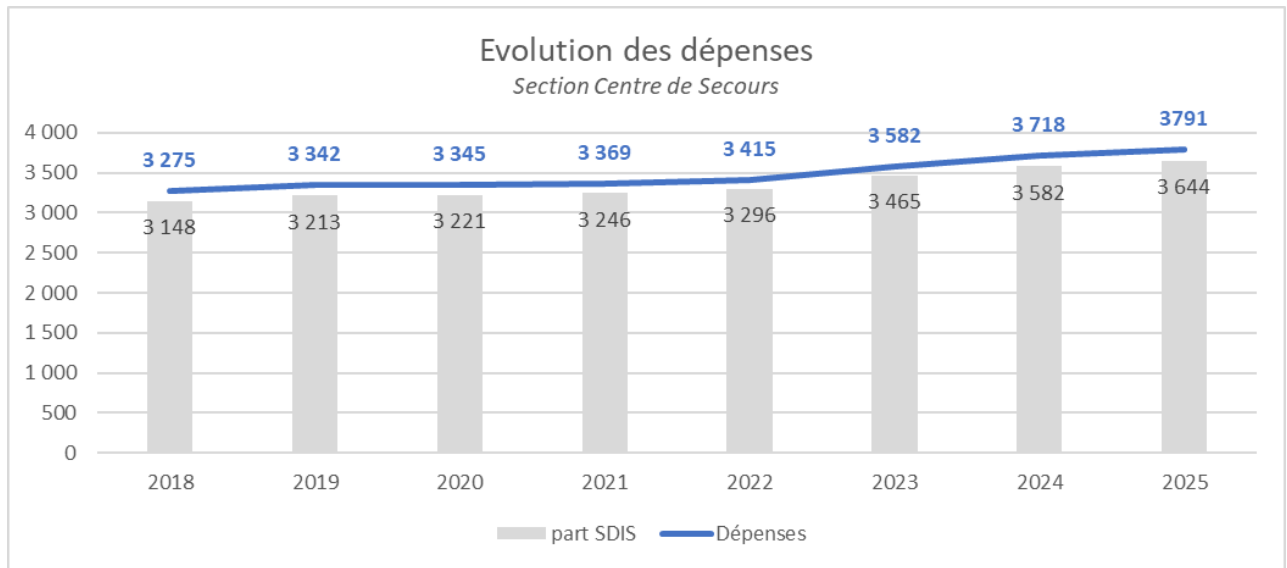
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (SDIS 78). Elle s'élèvera à 3 644 k€ pour l'exercice 2025, en hausse de **+63 k€** (+1.75%) vs 2024. La participation est calculée sur la base de l'évolution d'un indice INSEE qui est fortement impacté par l'inflation depuis 3 ans.

Elle représente 96% des dépenses de la section. Unilys ne pilote pas les montants à inscrire, et reçoit un courrier au cours du dernier trimestre de l'année n-1 donnant le montant de contribution décidé pour l'année suivante.

- Le 13<sup>ème</sup> mois des sapeurs-pompiers : le montant estimé pour 2025 est de 65 k€, en hausse de (+1 k€) vs 2024.

- Les dépenses de fonctionnement relatives au remboursement des services ressources mutualisés s'élèvent à 54 k€ pour la masse salariale et 15 k€ pour les charges générales. Elles sont en légère augmentation du fait de la hausse de la quote par habitant du SIMOM avec le transfert du SIASRGL à la CASGBS.
- Les indemnités des élus (9 k€).

Accusé de réception en préfecture  
 K781000522501544  
 Date de télétransmission : 13/03/2025  
 Date de dépôt en préfecture : 11/03/2025

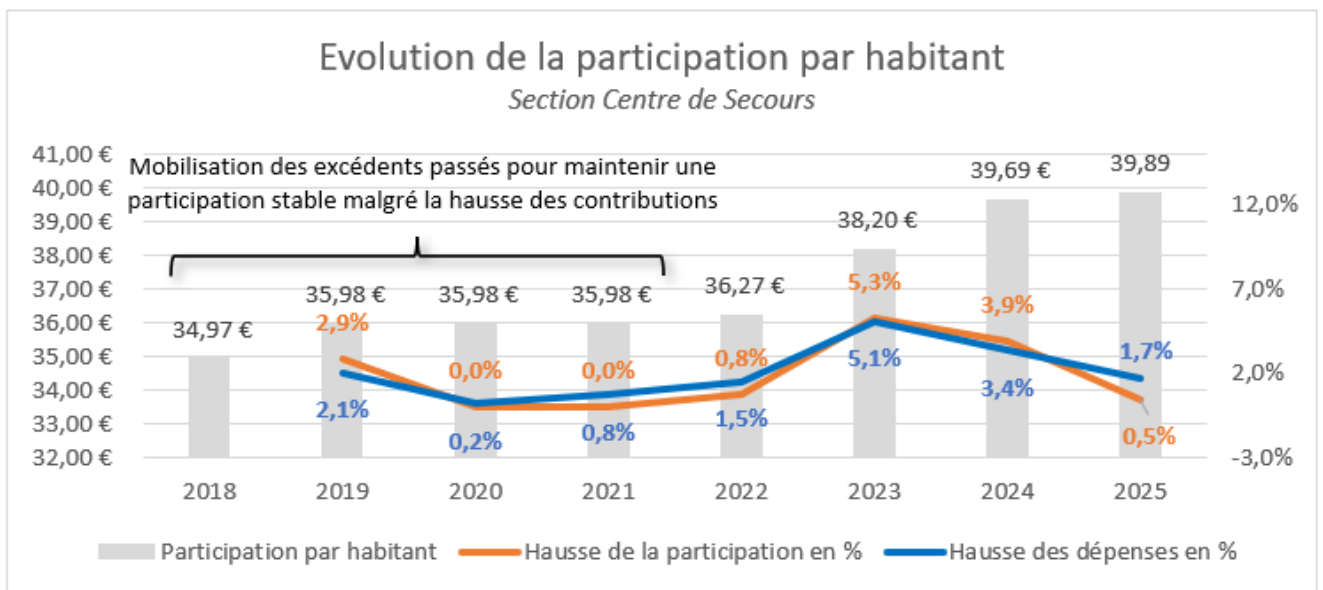


2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont les participations des communes membres à la section « Centre de secours ». Cette section est financée uniquement par les participations des communes membres, les excédents passés sont épuisés depuis 2022.

La participation des communes est calculée au plus juste des besoins pour une section à l'équilibre.

Il est proposé d'augmenter le montant de la participation des communes membres de **+0.20 €** pour le fixer à 39.89 € par habitant soit une hausse de +0.5%. Cette hausse est inférieure à la hausse demandée par le SDIS : l'évolution du nombre d'habitant des communes membres (+1.5%) permet de maintenir une participation plus contenue.



VI. Section « CSAPA »

La section « CSAPA » sert à financer la rémunération de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre hospitalier de Versailles, sise à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Accusé de réception en préfecture  
N° : 2024-03-01501-4A  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025

En 2022 et 2023, à la suite de l'épuisement des excédents passés qui permettaient d'absorber la hausse des charges, la section était déficitaire.

La contribution des communes est votée au plus juste pour que la section soit à l'équilibre, mais les prévisions passées s'étaient avérées en dessous des charges appelées.

En 2024, la section est excédentaire de (+6.8 k€), la secrétaire étant passée à 80%.

Les charges salariales de la secrétaire de l'antenne du Centre de Soins sont d'environ 47 k€ et la part de la section « CSAPA » pour les frais de personnel des services ressources mutualisés d'Unilys et les indemnités des élus est d'environ 12 k€.

La participation des communes peut rester stable en 2025 à 0.25 €/hab pour équilibrer la section.

**Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.**

## SIVOM - ROB 2025

### Annexe n°1

#### Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye

##### 1. Le territoire du Syndicat

Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences. Ainsi, la section « fourrière » comprend 40 communes, le SIVOM Maisons-Mesnil composé de deux communes et la Communauté de Communes de Gally-Mauldre composée de trois communes.

###### a. Section Fourrière

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. Elle a déménagé en novembre 2021 afin de permettre la construction du futur centre d'entraînement du Paris Saint-Germain. La capacité d'accueil de cette dernière est de 19 box pour chiens et de 18 cages à chats pour la partie animale, et de 206 emplacements véhicules légers, 15 caravanes et 5 poids lourds pour la partie véhicule. La section fourrière est la seule carte du syndicat qui regroupe l'ensemble des communes.

###### b. Section Centre de Secours

Depuis la départementalisation des SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que :

- le financement du 13eme mois des sapeurs-pompiers du SDIS des Yvelines
- la collecte de la participation au SDIS de 7 communes membres et 1 Communauté de communes membre (pour les communes de Chavenay, Feucherolles et Saint-nom-la-Bretèche, adhérentes au SIVOM).

###### c. Section CSAPA

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...). Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles. Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye. 15 communes et un SIVOM adhèrent à la section CSAPA.

###### d. Gestion des Vignes

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain et sur le rond-point de Fourqueux est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m<sup>2</sup>. Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

##### 2. Les compétences du Syndicat

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 4 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Fourrière automobile et animale
- Centre de secours contre l'incendie
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Gestion des Vignes

**SIVOM - ROB 2025**  
**Annexe N° 2**  
**ETAT DE LA DETTE 2025-2029**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Caractéristiques									Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
8670076 (Réaménagement Fourrière)	LT	CAISSE D'EPARGNE	15	22/07/2010	01/10/2010	25/01/2011	170 000,00	F	-	3,32%	3 579,11	-	-	-	-
MON546101EUR	LT	BANQUE POSTALE	10	05/12/2023	29/12/2023	01/04/2024	150 000,00	F	-	4,28%	123 750,00	108 750,00	93 750,00	78 750,00	63 750,00
<b>1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits</b>							<b>320 000,00</b>				<b>127 329,11</b>	<b>108 750,00</b>	<b>93 750,00</b>	<b>78 750,00</b>	<b>63 750,00</b>
<b>Total général</b>		<b>TOTAL</b>					<b>320 000,00</b>				<b>127 329,11</b>	<b>108 750,00</b>	<b>93 750,00</b>	<b>78 750,00</b>	<b>63 750,00</b>